Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE Le Bourg

71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 14 Janvier 2016 à 18h30 salle du Conseil Municipal.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2016

	ier à dix huit heures trente, le Conseil i us la présidence de Madame Josiane CA résent Excusé)							
 ☑ Mr SPAY Romain ☑ Mr COGNARD Denis (19h23) ☑ Mme CANARD Catherine ☑ Mr DUFOUR Sébastien ☑ Mr MIDEY Jean-Yves 	 	 ☑ Mr DURAND Pascal ☑ Mme DUCOTE Corinne ☑ Mr SPAY Pierre-Yves ☑ Mme WILSON Marie-Claude 						
Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.								
1. Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 (délibération).								
• Afin de permettre la continuité du mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 et comme le prévoit l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2015.								
		◆ DM 2016/001						
2. Attribution des indemnités de conseil au comptable (délibération).								

• Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Monsieur Damien PERRET, receveur municipal de la Chapelle de Guinchay, assure effectivement les missions facultatives de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Madame le Maire propose donc de lui allouer cette indemnité, sans abattement, pour la durée du mandat, étant bien précisé que cette décision peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération spéciale dûment motivée. De même, à l'occasion de tout changement de receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

- A titre indicatif, l'indemnité de conseil au titre de l'année 2014 s'élevait à 348.32 €net.
 - Le montant pour l'année 2015 s'élève à 394.12 €net
 - Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

◆ DM 2016/002

3. SYDESL: projet éclairage (délibération).

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de modification de réseau EP, de mise en conformité, normalisation et légalité des ouvrages existant dossier 385051_RVOP transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de « 9285.22 €HT ».

Concernant:

Poste		Nb Pts		Puissance totale W			
	Commande	Déposé	Ajouté	Avant Tvx	Déposée	Ajoutée	Après Tvx
			- V				
LE PLATRE	A	4	4	2380	500	280	2160
LA FOLIE	В	4	4	1840	500	280	1840
SATHONAT	С	5	5	925	625	350	650
LA PIAT	D	4	4	640	500	280	420
BOURG	E	2	2	2520	250	140	2410
LES POULETS	F	2	2	810	250	140	700
DAVIGNOLLES	G	2	2	950	250	140	840
LA VILLE	Н	3	3	2905	375	210	2740
LA VILLE	I	1	1	125	125	70	70

Le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux EP ht 9285,22 € Subvention SYDESL ht 50 % 4642,61 €

Contribution de la Commune 4642.61 €arrondi à 4700 €ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère (11 pour, 0 contre, 0 abstention)

◆ DM 2016/003

4. Encart publicitaire dans le bulletin municipal – tarif pour les annonceurs (délibération).

Madame le Maire explique à l'assemblée que la confection du bulletin municipal 2015 est en cours et présente la liste des annonceurs contactés pour faire paraître un encart publicitaire. Il est proposé de fixer le prix de l'encart à 50 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère (11 pour, 0 contre, 0 abstention)

Décide de demander aux annonceurs une participation de 50 € pour un encart publicitaire dans le bulletin municipal, ceci à partir de 2015.

◆ DM 2016/004

5. Maintien de salaire - Mutuelle des agents des services publics locaux, la Mutuelle Nationale Territoriale. est la première mutuelle de la fonction publique territoriale.

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire ;

• Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (11 voix pour 0 contre, 0 abstention).

De participer à compter du 01 avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

De verser une participation mensuelle de 5 ۈ tout agent au prorata du temps de travail pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Soit une participation communale de 176 €uros annuelle.

◆ DM 2016/005

6. Travaux salle des fêtes

La commission bâtiment s'est réunie à plusieurs reprises afin de finaliser le projet de rénovation intérieure de la salle communale.

Ces travaux comprennent:

- Abaissement du plafond de la grande salle, pour optimiser le chauffage avec isolation par laine de verre
- Peinture des murs, boiserie, portes et fenêtres dans grande salle et petite salle
- Réfection totale de l'électricité avec mise aux normes dans grande salle
- Remplacement des blocs de secours dans le bâtiment.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016, l'aide de l'Etat pour le dossier suivant :

• Le Conseil Municipal délibère (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

◆ DM 2016/006

7. Commission voirie – compte rendu.

La priorité cette année est donnée aux chemins et à la sécurité routière à l'intérieur du village : et notamment En terre de Guinchay, projet de miroir à l'intersection de Sathonat

En Pressins : voir pour créer un petit bassin de rétention et voir avec les propriétaires pour mettre les tuyaux manquants

Continuer la route des Prés St Pierre, continuer route du Moulin Berger.

Prévoir travaux pour PAV Sathonat, place des Marcs.

8. **P.L.U**

Suite à l'envoi du compte rendu au cabinet TOPOS.

Mr Gauthier MOSBACH nous propose une réunion le 3 février à 18h00 en mairie afin de valider l'orientation d'aménagement et d'envisager l'arrêt du PLU.

9. Saint Valentin – organisation et compte-rendu réunion.

La Saint Valentin aura lieu le samedi 13 février 2016. Lors de la réunion du 05 janvier 2016 ont été validés les affiches et flyers, la décoration de la Mairie, église et salle des fêtes, le vins d'honneur organisé et offert par le Cru St Amour, le repas et la soirée.

Affaires diverses

> Commission communication : design des cœurs et logo mairie

Madame le Maire demande à la commission communication de bien vouloir se réunir pour choisir le logo qui définira la commune de Saint Amour Bellevue sur tous les supports de communications, d'une part et d'autre part de repenser le design des cœurs aux entrées du village et enfin attribuer un nom pour les logements communaux.

Radar pédagogique

Madame le Maire demande à Jean Yves MIDEY de bien vouloir solliciter la mairie de Crêches sur Saône pour le prêt du ou des radars pédagogiques à mettre sur la route des Chamonards, en bas des Brécatons direction la ville, et de la route de Saint Amour « la Piat ». Il est rappelé que les voitures roulent de plus en plus vite et que le danger est imminent « au lieu dit La Piat » lors de l'arrêt de bus des enfants.

➤ Plateforme de collecte déplacée de la place des Marcs à Sathonat + PAV

Il est rappelé que la collecte des marcs actuellement place des marcs, va être déplacée à Sathonat à proximité des PAV. Des travaux seront entrepris pour stabiliser l'emplacement par le Syndicat. Il sera aussi procéder au déplacement des PAV en face.

➤ Vœux 15 Janvier 2016

Le Conseil Municipal ainsi que le Conseil Municipal Junior sont conviés à la cérémonie des vœux le 15 janvier 2016 à 19 heures. Madame le Maire sollicite de l'aide pour le service et le rangement en fin de cérémonie.

CCAS : visite auprès des personnes âgées, choix des menus pour le repas des anciens.

Une visite a été rendue aux personnes âgées en maison de retraite par les membres de la commission sociale, avec remise d'une boite de chocolat samedi 9 janvier, ainsi qu'à notre doyenne Madame REVILLON. Mme le Maire demande à Sophie Desseigne de remettre son cadeau à Madame Patissier qui se trouve à Tramayes.

➤ Film « SAINT AMOUR »

La projection du film « SAINT AMOUR » a eu lieu au cinéma « Gaumont Champs Elysées » à Paris en présence des exploitants de salle et d'une délégation du cru Saint Amour et de Madame le Maire. La séance a été saluée par des applaudissements et des commentaires très chaleureux. Le vin d'honneur et la dégustation de Saint Amour ont contribué l'engouement général pour le film.

Nom des rues

La commande des plaques et panneaux de rues est partie en fabrication. Une livraison pour deuxième quinzaine de février est annoncée. Le SIVOM sera mis à contribution pour la mise en place avec Franck.

➤ Inauguration de la poste vendredi 22 janvier 2016 à 17h30

Le 22 janvier à 17 h 30 en présence des représentants de la poste et du Conseil Municipal (20 personnes). L'organisation revient à Pierre Yves et Catherine.

Ecole : compte-rendu réunion avec l'Inspectrice de l'académie

Suite à la réunion du 6 janvier avec Mme GIRARD SŒUR, inspectrice d'académie du secteur sud du département, celle-ci a annoncé aux trois maires du RPI concernés qu'une classe devait fermer, vu le

faible nombre d'enfants par classe surtout au niveau des petites sections sur SAINT AMOUR. Après discussion et arbitrage, la classe de grande section maternelle à SAINT AMOUR devrait fermer, et Madame DURY assurer la prise en charge de cette grande section de maternelle. Une décision définitive sera confirmée par un courrier de l'Inspection Académique.

Passage de la TNT à la haute définition.

Toutes les chaînes de la TNT seront bientôt disponibles en haute-définition (HD). Pour l'heure, seules TF1, France 2, M6, Arte et les six dernières chaînes de la TNT (HD1, L'Equipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25) sont diffusées en HD via le réseau hertzien. Dans certains foyers, les téléviseurs risquent d'afficher un écran noir, le mardi 5 avril 2016.

Pendant la nuit du 05 avril 2016, toutes les chaînes de la TNT passeront en HD. Pour réaliser cet exploit, la norme de diffusion sera modifiée et certains téléviseurs (achetés avant 2012 et non compatibles TNT HD/MPEG-4, ndlr) ne seront plus adaptés pour recevoir les programmes via leur antenne râteau. Ceux bénéficiant de la télévision via une box ADSL seront épargnés. Pour le satellite et le câble, il est conseillé de se renseigner auprès de son opérateur.

L'achat d'un petit adaptateur, disponible dans les grandes surfaces et magasins spécialisés à partir de 25-30 euros, suffira à lui redonner vie.

Pour savoir si son téléviseur pourra fonctionner sans adaptateur après le 5 avril 2016, il suffit par exemple de se positionner sur Arte (canal 7 ou 57 de la TNT) et de vérifier que le logo Arte HD apparaît.

- ➤ A la demande de certains membres du Conseil Municipal, Madame Le Maire propose un tour de table afin de recueillir les remarques de chacun.
- Lors de la visite des anciens il est suggéré à la place des chocolats d'offrir un cadeau plus personnalisé.
- Rappel du besoin d'étude de faisabilité d'un programme d'assainissement et création d'une commission de travail.
- Au terme du passage des jeunes au sein du C.M.J, il est proposé de leur remettre un certificat leur permettant plus tard d'inscrire cette action sur leur C.V, ce qui me manquera pas d'être remarqué par les futurs employeurs.
- Rappel des besoins éventuels pour le budget 2016.
- Souhait d'étude de l'aménagement de la place des Marcs
- Prévoir peinture de la salle du Conseil Municipal
 - ➤ La date du conseil municipal mercredi 03/02/2016 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30